

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27/04/2026 A 18H00

Etabli en application de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Mâlain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de Mâlain, sous la présidence du Maire, Nicolas BENETON,

Date de convocation : 21/04/2026

Etaient présents : Mme Cécile BAILLARGEAULT – Mr Nicolas BENETON – Mr Pascal CHAUVENET – Mme Hélène DUCOULOMBIER - Mme Jasmine FEDOR – Mme Myriam GRANDGEORGES – Mme Natacha GRIVOT – Mr Patrice HOUBERDON - Mr Arnault LEMAIRE – Mr Frédéric PIERRART - Mr Hippolyte SAPIN – Mme Amélie SICAUD – Mme Bérénice TOUTANT

Absents excusés : Mr Cédric SELLENET (procuration à Hélène DUCOULOMBIER) – Mr Jérémy ROZE

Membres en exercice : 15 présents : 13 procurations : 01

- Ouverture de la séance par M. le Maire

- Désignation du secrétaire de séance : Mme Cécile BAILLARGEAULT

1 – Présentation de l'aménagement de la Rue Béné et ses abords

L'étude MAYOT TOUSSAINT est intervenue afin de présenter aux nouveaux élus du Conseil municipal, le projet de réaménagement de la rue Béné et de ses abords.

Cette présentation a permis d'exposer les grandes lignes du projet, les aménagements envisagés ainsi que le calendrier prévisionnel, en amont du lancement de la procédure d'appel d'offres.

Le Conseil municipal a pris acte de cette présentation et des éléments communiqués.

2 – Présentation de l'AFUP LA CORVEE

Monsieur Chauvenet, adjoint à l'urbanisme est intervenu en séance afin de présenter le projet de création de l'AFUP La Corvée, actuellement en cours d'enquête publique.

Les principales caractéristiques du dossier, ainsi que l'état d'avancement de la procédure, ont été exposés aux membres du conseil municipal.

Le Conseil municipal a pris acte de cette présentation et des éléments communiqués.

L'enquête publique est accessible sur le site de la commune : Mâlain.fr

Un groupe de travail est proposé et est composé de : Amélie, Myriam, Hippolyte, Jasmine, Pascal et Arnault

3 – Travaux réfection du Chemin de la Chassagne convention de fonds de concours avec la commune de Sainte Marie Sur Ouche

Des travaux de réfection de voirie du Chemin de la Chassagne sont nécessaires. Ce chemin est classé dans nos voiries communales : pour 130 m. Le montant du devis est de 39 578.75 € HT, le conseil départemental a accordé une subvention à hauteur de 11 873 € HT.

Une convention de fonds de concours entre la Commune de Mâlain et la Commune de Sainte Marie Sur Ouche est proposée, pour une participation de la commune de Mâlain à hauteur de 3 324.60 € HT soit 3 990 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la Commune de Sainte Marie Sur Ouche, ainsi que tout document nécessaire au dossier.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2026

4 – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Suite au renouvellement des conseils municipaux il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Une liste de 24 noms est proposée par le conseil municipal, les services fiscaux retiendront 12 personnes parmi cette liste.

5 – Question diverses

* Notice pour la participation citoyenne : Hippolyte et Myriam ont établi une « notice pour la participation citoyenne » qui peut être adaptée à tout projet, ils en expliquent les principales étapes à l'assemblée du conseil municipal.

* Journée de sensibilisation sur les minorités sexuelles (LGBT) porté par le Collectif Paillette et l'association Mâlain plaisirs : Hippolyte (membre de ces associations) explique que le collectif a envie d'organiser une Marche de Fierté sur la commune de Mâlain qui soit très bienveillante et accueillante avec tout le monde, pour aborder ce sujet et surtout pour permettre à des jeunes isolés de voir qu'il est possible de vivre comme on veut sans que ce soit une souffrance éternelle...

Journée type : Point de rassemblement avec ateliers matin/ après-midi stands et préparation parade vers esplanade mairie etc... Déambulation avec performances artistiques avec tracteur environ 2h ou 3h entre 15H et 18h + fin avec soirée buvette et concert.

Plusieurs conseillers réaffirment leur attachement au respect de toutes et tous mais souhaitent que la municipalité exerce une forme de neutralité bienveillante, sans soutien officiel.

La date du 11 juillet est proposée mais le Conseil municipal estime que cette date est trop proche des festivités du 14 juillet, une autre date serait préférable.

*Buvette : Arnault expose aux nouveaux membres du Conseil Municipal que la buvette attenante à la salle des fêtes est en très mauvais état et qu'au mandat précédent il a été décidé de la refaire par un Compagnon du devoir. Pour des contraintes administratives, les travaux de réfection ont dû être repoussés.

Ce projet est très intéressant car la commune n'aurait qu'à financer le matériel nécessaire à la construction.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé décide de créer un groupe de travail afin de définir le projet plus précisément (Arnault, Bérénice, Cédric, Jérémy et Hippolyte)

*Une rencontre du nouveau conseil avec les agents est envisagée.

Prochain conseil municipal : 18 mai à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Mâlain, le 28 avril 2026

Le Maire,
Nicolas BENETON

